Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Bien grandir dans ma ville*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 220
Dossier : 190418

Direction en charge : Education et Petite Enfance
Objet : Parler Bambin – Convention d'objectifs et de partenariat 2016-2021 entre l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) et la Ville de Saint-Etienne - Avenant n°1 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :
M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Bien grandir dans ma ville*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 220
Dossier : 190418

Direction en charge : Education et Petite Enfance
Objet : Parler Bambin – Convention d'objectifs et de partenariat 2016-2021 entre l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) et la Ville de Saint-Etienne - Avenant n°1 - Approbation.

□ Rappel et Références :
Le programme « Parler Bambin » piloté par l'ANSA ou Agence Nationale des Solidarités Actives fut lauréat de l'appel à projet national « la France s'engage » en 2015. Cet appel à projet a été présenté auprès de M. le Maire qui y a répondu favorablement . Une délibération du Conseil Municipal, n°340 du 4 juillet 2016, a approuvé le partenariat et la mise en o uvre du dispositif pour l'ensemble des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux.

Pour rappel, le programme « Parler Bambin » est un un dispositif pédagogique innovant qui favorise le développement du langage des jeunes enfants, de 3 mois à 36 mois en renforçant les interactions langagières individualisées entre enfant et professionnels par l'usage de véritables techniques de conversations et des postures professionnelles. C'est également un outil de soutien à la parentalité par la sensibilisation des parents à l'importance de « discuter » avec leur enfant et en les impliquant dans le dispositif.

Un programme de recherche, mené par le J-PAL (École d'économie de Paris) et le laboratoire Dynamique du langage (CNRS Lyon) permet un suivi et une évaluation du dispositif.

La phase 1 du dispositif (2016-2018) a été soutenue à 100% par les partenaires institutionnels que sont la CAF de la Loire et l 'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, l'ensemble du personnel de 5 EAJE municipaux ont été formés aux techniques « Parler Bambin ». Il convient aujourd'hui d'enclencher la phase 2 du dispositif (2019-2021) et de former le personnel des 5 autres EAJE municipaux.

□ Motivation et Opportunité :
La Ville de Saint-Etienne, pour mettre en o uvre la phase 2 du programme « Parler Bambin », a décidé d'investir dans sa propre capacité de formation et en faire bénéficier ses ressources internes.

Enrichir l'école des métiers interne à la Ville de Saint-Etienne de 2 formateurs « Parler Bambin » semble très opportun car cela permettrait :
-de déployer l'approche Parler Bambin en favorisant les conditions d'essaimage du dispositif,
- de disposer d'un appui souple, personnalisé et continu à la mise en o uvre et à la conduite du changement dans les EAJE formés, ou en cas d'embauche de nouveaux agents,
- de développer un réseau local Parler Bambin : animation d'une communauté locale, échanges de pratiques, partage d'outils, etc…

□ Contenu :
La formation de formateurs sera dispensée par l'ANSA qui restera pour la Ville de Saint-Etienne centre de ressources et garante du suivi de la qualité des formations dispensées. Ainsi, la fidélité au modèle « Parler Bambin » est assurée.

La Ville de Saint-Etienne bénéficiera également de la capitalisation d'expertise en intégrant le réseau national des formateurs Parler Bambin (réunions réseau des formatrices, apport d'outils, d'expertises…).

Sur la base d'un appel à candidature interne au service Petite Enfance de la Ville de Saint-Etienne pour la mission de formatrice « Parler Bambin », deux professionnelles de la Petite Enfance ont été recrutées après entretien. Elles bénéficieront du cadre d'exercice de l'Ecole des métiers pour assurer leur mission.
La formation de formateurs dispensée par l'ANSA durera environ de 10 jours de tutorat. Le 1er EAJE

formés par les formatrice internes aura lieu fin août 2019. La contribution de la Ville de Saint-Etienne pour bénéficier de la dite formation en 2019 est de 4 110€ versée sous la forme d'une subvention à l'ANSA.

L'ensemble de l'opération sur 2019 est estimée à 8 660€ y compris le coût de remplacement des 2 professionnelles absentes dans leur structure.

En parallèle, une demande de subvention auprès de la CAF de 4 790€ pour soutenir le projet a été déposée le 28 février 2019.

Les modalités de la poursuite du partenariat entre l'ANSA et la Ville de Saint-Etienne sont décrites dans l'avenant n° 1 à la convention initiale joint à la présente délibération.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 4.110,00 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	4.110,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de partenariat avec l'ANSA 2016-2021,
- approuver le versement d'une subvention de 4.110,00 € à l'ANSA correspondant à la participation restant à verser pour le déploiement de Parler Bambin au sein de la Ville de Saint-Etienne sur 2019-2021,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer cet avenant n°1 dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 54 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 Chapitre 65 - Article 6574
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Samy KEFI-JEROME**